

La liberté d'expression à l'université Paul Sabatier ??

Pourquoi poser cette question ? La liberté d'expression est encadrée par la loi et le règlement intérieur de l'université rappelle la liberté d'informer et de s'exprimer « *à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux* ».

Alors, pourquoi poser cette question ? Parce que nous regrettons de constater que cette liberté n'est pas respectée (cf. lettre au dos).

Non seulement il est inadmissible que cette liberté ne soit pas respectée mais cela devient insupportable quand cet autoritarisme anti-démocratique se pare des intentions les plus louables. Faut-il rappeler que le 08 janvier dernier, le président de l'UPS invitait l'ensemble de la communauté universitaire à une minute de recueillement car « *La liberté d'expression et la laïcité sont des fondements de la République dont nous devons rappeler la force et la nécessité dans ce moment grave.* » ?

Assez d'hypocrisie !

**Nous ne voulons plus d'une
démocratie à géométrie variable
et d'une communication à sens unique**

Lettre adressée à la présidence de l'université Paul Sabatier, le 12 juin 2015 :

Monsieur le Président,

Récemment, sur le campus de l'UPS, un collègue s'est vu interdire la distribution de tracts annonçant la fête de l'Humanité du week-end dernier. Cela vient s'ajouter à plusieurs précédents d'atteinte à la liberté d'expression. Rappelons en particulier le refus d'accueillir sur le campus de l'UPS, les salariés en lutte de Sanofi, une vraie honte quand on sait l'importance pour notre institution de la formation des futurs travailleurs du domaine !

L'Université a toujours été un lieu de liberté d'expression, d'information et de débat. Nous pensions que cela allait de soi pour l'équipe dirigeante de l'Université Paul Sabatier puisque vous aviez vous-même invité A. Montebourg à venir présenter sur le campus universitaire son programme de candidat aux primaires du Parti Socialiste en 2011.

Ces entraves à la liberté d'expression sont inacceptables ; elles bafouent la démocratie et ne doivent plus se reproduire dans une institution en charge entre autres choses de la transmission de la culture et de l'éveil à la citoyenneté, valeurs cardinales de la fonction publique. Les événements dramatiques du mois de janvier avaient d'ailleurs été l'occasion de rappeler que cette liberté d'expression était au fondement du vivre ensemble. Celle-ci serait-elle donc à géométrie variable ?

Du côté de la liberté d'information syndicale, nous sommes aussi bien loin du compte. Au bout de trois ans de mandature dite progressiste, les organisations syndicales demandent toujours la possibilité de s'adresser à tous les personnels de l'UPS par voie électronique, comme cela est possible depuis longtemps dans d'autres établissements comme à l'UT2, à l'INSA, l'INRA ou au CNRS au niveau national, etc... Pourtant, cette demande qui vous a été adressée par une intersyndicale large (CGT, FO, FSU, UNSA, Solidaires) dans un courrier du 22 janvier 2014 est toujours sans réponse de votre part. Au vu de la taille de l'établissement (et de sa dissémination sur le territoire régional), notre demande est pourtant bien compréhensible. Comment s'étonner du faible écho des syndicats quand on leur refuse ce qu'on ne se refuse pas à soi même (via PaulSab Hebdo), une tribune accessible aisément à tous ! Quant aux élus doctorants (CCDC), il attendent encore que la promesse d'une communication vers l'ensemble de leurs mandants soit effective...

Enfin, alors que le regroupement associatif tient une place importante dans la vie étudiante, le projet de Maison des Etudiants semble reporté aux calendes grecques. Ceci ne fait qu'appauvrir davantage une vie étudiante, dont les débats et échanges sont déjà bien difficiles depuis que l'ancienne mandature a relégué le lieu d'échange qu'était le Paulet au fin fond du campus dans un algéco, terriblement loin des lieux de vie étudiante !

Il semblerait qu'à l'université Paul Sabatier, la seule expression légitime soit celle, bien cadrée et bien policée qui sert la Gouvernance en place. Peut être n'est il pas trop tard pour redresser la barre, M. le Président !

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons nos salutations distinguées.

Signataires : CGT, Sud-Education, Sud-Recherche EPST, UEC